

Conseil municipal

Séance du 8 décembre 2021



CHÂTEL
CENSOIR

LA MAIRIE

- Ajout d'un point: convention avec Emeraude pour les espaces verts
- Retrait de deux points:
 - avenant au contrat d'assurance SOFAXIS
 - Journées d'absence autorisées pour événements familiaux

Achat de parcelles bâties et non bâties (1)

- Question foncière : au cœur de l'action municipale, par nature et par fonction :
 - Foncier communal: bâtiments municipaux, domaine privé de la Commune, bois communaux...
 - Projets d'aménagements en cours ou potentiels: ENS, ZAD, VNF, village vacances, ...
 - Caractère patrimonial: Maison Champion, collégiale, sentiers, berges, ...
 - Partenaires institutionnels: Domanys, SNCF
 - Désordres sur le foncier privé: arbres RD 21, végétation occultant les points de vue, abandon manifeste du bâti privé, effondrement murs en pierre sèche route de Montillot ...
 - Sécurité des biens et des personnes: implantation réserve eau-incendie, péril bâtimentaire
- Une double préoccupation:
 - Préserver : des mesures conservatoires et préventives sont nécessaires
 - Requalifier : maîtrise des parcelles concernant des espaces non bâtis, de l'habitat ou des locaux qui sont des leviers de développement et de cohésion

- Vers une gestion dynamique du patrimoine articulant...
 - ... Acquisitions et consolidation:
 - parcelles présentant un intérêt patrimonial pour les (ré)inscrire dans le patrimoine commun, les doter d'un projet et les réhabiliter : Maison Champion
 - foncier permettant de préserver et valoriser les paysages et les espaces publics: ENS, place sur l'emplacement de la maison démolie,...
 - action avec Domanys pour le devenir de la barre HLM (CA Domanys 17/12/2021)
 - espaces le long du ru de Chamoux pour reprendre la main sur la trame bleue et verte traversant le village et l'ouvrir aux usages publics
 - locaux à usage d'habitation pour requalifier l'habitat en vue de location/revente, pour développer l'habitat inclusif (senior, social) et pour tempérer la spéculation foncière
 - locaux à usage professionnel (commerces, artisans, professions libérales et TPE, micro-crèche...) pour revitaliser la Commune et sa fonction de bourg centre
 - ... Cessions et reventes:
 - produits bruts et produits requalifiés.

- **Modèle économique:**

- Acquisition: portage par l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) jusqu'à 14 ans (loyer = 1% de la valeur d'acquisition les 4 premières années, puis 1,5%, puis 3%) / Temps long / Rachat par la Commune au coût d'acquisition
- Montage des dossiers techniques et financiers avant le rachat à l'EPFL (exemple: Maison Champion)
- Projet de création d'un véhicule juridique dédié à la gestion dynamique du patrimoine foncier? Investisseurs?
- Revente d'une partie des biens:
 - Biens à fort potentiel « gelés » quelques années puis revendus avec une plus-value
 - Biens revendus après requalification
- Cession d'actifs existants sans utilité ni fonctionnalité pour la Commune et rationalisation du parc foncier (exemple: anciens bâtiments techniques)
- Inscription d'une dotation annuelle dédiée à la gestion dynamique du patrimoine dans le BP de la Commune

- **Modèle économique: un exemple / Temps long**
 - La commune de Chaux-Neuve (Doubs) apprend la vente d'une forêt importante sur son territoire pour un montant de 700 000 € (station de ski). Elle ne dispose pas du budget nécessaire mais souhaite constituer un patrimoine forestier pour les générations futures.
 - Elle mobilise l'EPF pour un portage de 4 ans et sollicite auprès de l'EPF, des coupes de bois (avec replantation en valeur d'avenir) qu'il va réaliser *via* l'ONF pour une recette d'environ 300 000 €. Lors de la revente, l'EPF déduira à l'euro près les recettes perçues du montant initial d'acquisition.
 - La commune atteint son objectif en limitant de manière drastique l'impact sur son budget et s'est laissé plusieurs années pour supporter le coût de cette acquisition. Elle procèdera même à une revente partielle de la partie bâtie et non boisée de la propriété avec à la clef une nouvelle économie sur l'opération.

- Liste des parcelles soumises à délibération:
 - AB 296 + AB 297 (Maison Champion)
 - AB 269 (Place ancienne maison)
 - AC 189 (Maison entrée passage des jardins)
 - AC 128 + AC 180 (Maison 5 rue Cotteau + jardin)
 - AC 177 (Jardin)
- Montant total: 65 000 euros
- **Loyer annuel EPFL: 650 euros**

- Rappel:

- Date butoir début travaux: octobre 2023
- Dossiers de demandes de subvention AESN + Etat (DETR): Fin 2022/ début 2023
- Rédaction des cahiers des charges et consultation des entreprises: courant 2022
- Etudes préalables à réaliser en amont: début 2022
- Accord du financement des études préalables par l'AESN : avant fin 2021
- **Soumission des offres des BE pour les études préalables: maintenant**
- *Convention AMO ATD pour les études préalables: conseil du 22 juillet 2021*
- *Mise en demeure Préfet: mai 2021*



- Chantier d'insertion reconnu
- Prestataire du SMYB (48 jours en 2021 pour des travaux sur cours d'eau et berges)
- Proposition: 10 journées maximum en 2022
- Prévisionnel début 2022
 - Maison Champion (estimation: 2 jours)
 - Paroi rocheuse sur la montée Rue de la Fontaine/poterne ouest (estimation 3 à 4 jours)

Installation de bancs publics et d'une signalétique d'orientation

- Village du Futur et Journée des associations 11/09/2021
- Programme d'appui de la Région BFC aux nouvelles ruralités: financement à 70%
- Choix des bancs et de la signalétique
- Inventaire des bancs (avec Paul Bression)
- Montage du dossier: réparation de bancs existants, acquisition de nouveaux bancs, signalétique / Implication de la population et des associations
- BP: Région (35 KE), PETR (5 KE), Commune (10 KE)
- Soumission le 14/12/2021
- Réalisation: premier semestre 2022
- Perspective: fête inaugurale pour la Saint-Jean (24 juin 2022)

- Programme du ministère de la Culture délégué à l'Établissement public du Parc de la Villette
- Objectif: faire venir les collections des musées nationaux sur le lieu de vie des personnes
- Contenu:
 - Équipement socle: grand écran + tablettes + casques
 - Modules complémentaires (exemple: réalité augmentée)
- Contexte:
 - Réaménagement de la bibliothèque/médiathèque, arrivée de la conseillère numérique
 - Équipement structurant pour le bassin de vie (fonction de bourg centre)
 - Attractivité
- Demande de financement à la Région: 10 KE sur un budget total de 30 KE

- Réflexion La Poste/Commune/Conseil départemental engagée il y a plusieurs mois
- Objectif: offrir de façon combinée un ensemble de services aux Séniors et qui sont habituellement proposés « à la découpe » (problèmes de coût et d'adhésion à ces services)
- Préoccupation: offrir un bouquet sans reste à charge pour les bénéficiaires
- Projet: expérimentation de 18 mois dans le cadre de la prévention de la perte de l'autonomie avec une perspective de mise à l'échelle après évaluation
- Une première dans l'Yonne et une troisième en France
- Associer les partenaires locaux: Générations Mouvement et Club C, SAD, professionnels de santé, collectivités,...
- Dépôt du dossier à l'AMI de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour le 20 décembre 2021.

- *NB: une traduction concrète d'un engagement de campagne*

- Rappel du cadre: étude Protourisme + Commission tourisme associant élus, hébergeurs et restaurateurs locaux, habitants
- Phase finale de l'étude: vérifier l'appétence des opérateurs
- Visites sur sites (fin novembre, décembre 2021)
- Séminaire mi-janvier 2022 pour le choix du scénario définitif
- Année 2022 pour opérationnaliser le choix (dont le volet propriété)

Convention d'Occupation Temporaire du domaine public fluvial avec VNF

- Deux conventions d'occupation du domaine public fluvial: halte nautique et station d'épuration
 - Redevances calculées / surfaces occupées et équipements
- Rappel: 5 bollards installés en 2021 avec une négociation de l'exemption de la redevance
- Au-delà: accord-cadre en cours de négociation pour une relation stratégique entre la Collectivité et l'Etablissement public dans le cadre du développement touristique
 - Projet coin pêche-famille sur la parcelle AE6
 - Information vélotouristes et sortie halte nautique sur la parcelle AB 21
 - Etc.

- Rappel: dette AVL à l'égard de la Commune (35 000 euros)
- Procédure de recouvrement demandée par la Commune en février 2021 après une première phase amiable sans succès
- Trésor public: saisie sur compte en août 2021
- Réaction AVL: saisine tribunal administratif (interprétation litigieuse des facilités de paiement accordées pendant le COVID en mai 2020)
- Mémoire de réponse à fournir au TA → convention avocat (1 500 euros)

- Testament de Guy Comte en date du 13 octobre 2017
- Leg de sa maison rue des Vaux Roumis (parcelles D 400, 414, 415, 416 et 582)

- Utilisateurs négligents: chauffage, fermeture des portes, soin du matériel et des équipements
- Proposition: instituer une caution ?

- Invité: Monsieur Pascal Germain, président de la CCAVM

Motion de soutien à la ligne ferroviaire (1)

- Les communes du Sud de l'Yonne bénéficient depuis la fin du XIX^{ème} siècle d'une connexion ferroviaire à la capitale par des trains directs ou des correspondances à CRAVANT-BAZARNE, AUXERRE ou LAROCHE-MIGENNES.
- Cette connexion, qui a longtemps contribué à la distribution des marchandises produites dans l'Avallonnais, le Morvan, la vallée de la Cure et la vallée de l'Yonne, constitue aujourd'hui, plus que jamais, un atout pour le développement économique et touristique du territoire.
- Positionnant CHÂTEL-CENSOIR et AVALLON respectivement à moins de 2 heures 30 et à moins de 3 heures 30 de PARIS, elle permet aux habitants et professionnels de l'Avallonnais et de la vallée de l'Yonne de se rendre en toute sécurité et avec un bilan carbone limité aux portes de PARIS et de son bassin d'activité et d'emplois.
- Elle constitue également un atout indéniable pour le maintien et l'implantation d'entreprises et d'activités industrielles, logistiques et commerciales nouvelles sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN (CCAVM).
- Les lignes PARIS-CHÂTEL-CENSOIR et PARIS-AVALLON contribuent également, d'une part au travers de l'arrêt dans la gare de CHÂTEL-CENSOIR, d'autre part au à travers des arrêts dans les gares de SERMIZELLES-VÉZELAY et ARCY-SUR-CURE, et la liaison Mobigo financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté entre MONTBARD et CLAMECY, au développement d'un tourisme durable et familial sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN. Elle met les sites de VÉZELAY, MONTRÉAL, ARCY-SUR-CURE et QUARRÉ-LES-TOMBES à portée des très nombreux visiteurs, marcheurs et pèlerins qui souhaitent s'y rendre.
- Les deux lignes contribuent également à l'essor des activités de plein air dans les communes de l'Avallonnais, du Vézélien et du Morvan et le long du linéaire du Nivernais (canal et véloroute désignée comme itinéraire d'excellence dans le schéma d'itinérance touristique de la Région Bourgogne Franche Comté), et demain de la future Véloroute qui va relier celle existant aujourd'hui sur le Canal du Nivernais (CHÂTEL-CENSOIR) à celle de la Communauté de Communes du Serein.

Motion de soutien à la ligne ferroviaire (2)

- Elles contribuent enfin à l'implantation de résidents secondaires dans la région, et à travers eux, au dynamisme du marché immobilier de nos communes, mais également, dans la période récente liée à l'épidémie de Covid-19, à ce que des familles décident de quitter le Grand PARIS pour s'implanter de manière permanente dans nos communes, contribuant ainsi à leur renouvellement démographique.
- Au moment où le Gouvernement et la Région Bourgogne Franche-Comté se sont engagés dans un plan de soutien au maintien des petites lignes, où la Région investit massivement dans le train du futur en prévoyant l'achat de trains à hydrogène pour circuler sur les liaisons AVALLON-LAROCHE et CLAMECY-LAROCHE, et où la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN s'engage dans un ambitieux Plan Climat Air Energie Territorial, nous, élus du territoire, souhaitons apporter notre soutien plein et entier au maintien de connexions ferroviaires régulières et fréquentes entre PARIS et AVALLON et PARIS et CHÂTEL-CENSOIR.
- Après deux mois de trafic ralenti lié à des travaux de rénovation menés sur le réseau ferroviaire, où les habitants ont vu disparaître les trains directs en provenance de PARIS, en particulier le week-end, et où il leur a très souvent fallu prendre deux correspondances (dont une en bus) pour rejoindre la capitale, nous, élus du territoire, souhaitons réitérer auprès des autorités régionales organisatrices des transports et de leurs entreprises partenaires notre soutien plein et entier au rétablissement de liaisons directes ou de correspondances plus rapides et par voie ferroviaire entre d'une part AVALLON et PARIS, en marquant l'arrêt à SERMIZELLES-VÉZELAY et à ARCY-SUR-CURE, d'autre part CHÂTEL-CENSOIR et PARIS, en marquant l'arrêt à CHÂTEL-CENSOIR.
- Par la présente motion, nous, élus de la commune de Châtel-Censoir apportons notre plein soutien aux liaisons ferroviaires entre AVALLON et PARIS et CHÂTEL-CENSOIR et PARIS.

- Mise à disposition gratuite par le SDIS (y compris assurance et entretien)
- Equipé avec ANTARES (connexion directe avec le Centre de Traitement des Appels du SDIS)
- *Illustration d'un bon dialogue stratégique Commune/SDIS/CPI*



- Châtel-Censoir a été labellisé « petite Cité de Caractère Bourgogne Franche Comté » le 23 octobre 2021



Noël et Vœux à la population

- Noël des enfants: mercredi 15 décembre 2021 après-midi (salle polyvalente du village vacances)
 - Masque obligatoire
 - Passe sanitaire pour les plus de 12 ans
- Vœux du Maire et du Conseil municipal: samedi 15 janvier à 15h00 (salle polyvalente du village vacances)
- Pour info, manifestations associatives en cette période de Noël
 - Musimarché de Noël: dimanche 12 décembre (CCC)
 - Soupe à l'oignon: samedi 18 décembre (Triodarts)